



Conseil de la Ville

Règlement RV-2023-33-88 modifiant le
Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification au plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par :

- 1° L'agrandissement de la zone I0432 à même une partie de la zone I0436;
- 2° L'agrandissement de la zone I0438 à même une partie de la zone I0432;
- 3° L'agrandissement de la zone I0439 à même une partie de la zone I0438.

Le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 11 septembre 2023

(signé) Michel Patry

Michel Patry, maire suppléant

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 19 OCTOBRE 2023

Plan de zonage

